

Section 1. Avis de demande de proposition n° DNCMP/...../S/2023-2024 pour les services d'un consultant/bureau d'audit/bureau portant la mise en place des outils de planification, suivi-évaluation des projets communaux et le paramétrage des logiciels de suivi (tompro, tomarche et tommonitoring)

Date de publication :/...../2024,
Date d'ouverture des offres :/...../2024,

1. Objet

Par le présent avis à manifestation d'intérêt, le FONIC invite, les personnes physiques ou morales intéressées à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des services pour la mise en place des outils de planification, suivi-évaluation des projets communaux et le paramétrage des logiciels de suivi (tompro, tomarche et tommonitoring)

2. Financement du marché

Les paiements prévus au titre de ce marché pour lequel la présente demande de proposition est lancée sont imputables sur le budget de l'Etat exercice 2023-2024, sur la ligne budgétaire suivi-évaluation des projets communaux du FONIC.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Délai d'exécution

Les prestations prévues et tous les livrables sont à réaliser dans un délai de trois (03) mois calendriers à partir de la notification définitive du marché.

5. Consultation et acquisition de la demande de propositions

5.1. La demande de propositions peut être obtenue auprès du secrétariat du FONIC sise dans la Commune NTAHANGWA, Zone GIHOSHA, Q. KIGOBE NORD, Av. MUHABO N°2 moyennant le paiement de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : 25 000 fbu sur le compte Général du trésor N°CC10001 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 25 000fbu au compte N°CC10428 ouvert à la BRB au nom du FONIC

5.2. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.3. Toute question concernant le présent appel à manifestation d'intérêt doit être adressée par écrit et adressée à Monsieur le Directeur Général du FONIC et déposée à la réception du FONIC en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

7. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au FONIC au plus tard le **21/12/2024** à **09 h 30min** précises. Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **21/12/2024** à **10 h30min** précises en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents. L'ouverture des offres se fera en deux temps conformément à l'article 91 du Code des Marchés publics.

9. L'enveloppe contenant l'offre doit être bien scellée et porter la mention :

A Monsieur le Directeur Général du FONIC

**MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES D'UN CONSULTANT/BUREAU
D'AUDIT/BUREAU POUR LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE PLANIFICATION, SUIVI-
EVALUATION DES PROJETS COMMUNAUX ET LE PARAMETRAGE DES LOGICIELS DE SUIVI
(TOMPRO, TOMMARCHE ET TOMMONITORING)
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

Fait à Bujumbura, le **02/02/2024**

Le Directeur Général du FONIC

Colonel de Police Gervais NYIBIZI

